

## Inscription des participants, variante A

Le portail d'inscription pour la FFTV est en ligne depuis début août et prêt pour la saisie des inscriptions.

Actuellement, les participants peuvent être saisis avec leurs passes et les rangeurs peuvent être choisis parmi ceux qui ont été pré-réservés et ceux qui sont encore libres. Ce processus durera donc encore les quatre prochains mois :

*Dès le 1er août 2023, les associations saisissent leurs participants avec commande de passes.*

*Dès le 15 décembre 2023 à 14h00, les inscriptions définitives peuvent être clôturées, à partir desquelles la facture est automatiquement générée et envoyée par e-mail.*

*Les rangeurs pré-réservés expirent le 15 mars 2024, seuls les rangeurs définitivement réservés sont maintenus.*

Pour l'inscription, il faut toujours passer par SwissVeteran. En tant que chef de tir, vous disposez d'un bouton pour accéder directement au portail d'inscription. Seuls les "chef de tir fusil 1" et les "chef de tir pistolet 1" ont accès à l'inscription (variante d'inscription A).

Les vétérans qui ne le deviendront qu'en 2024 doivent impérativement être saisis dans SwissVeteran et munis d'une affiliation pour pouvoir s'inscrire à la FFTV. Dans ce cas, l'affiliation débutera le 01.01.2024.

Remarque sur le choix des rangeurs :

Il faut toutefois veiller à ce qu'un demi-jour de cible soit d'abord occupé avant que des rangeurs soient attribués sur une deuxième cible.

(Exemple : pour 16 rangeurs, deux cibles ne sont pas attribuées de 10h00 à 12h00, mais une cible de 08h00 à 12h00).

En cas de questions ou d'erreurs :

*Il sera répondu aux questions par e-mail dans un délai d'une semaine:*

[anmeldung@schuetzenportal.ch](mailto:anmeldung@schuetzenportal.ch)

*dès le 19 mars 2024 jusqu'au 30 juillet 2024, le numéro de téléphone suivant sera également desservi chaque mardi de 10h00 à 11h30 : 071 380 00 14*

*Pendant les jours de tir, il faut contacter la Centrale de fête.*